

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ÉTAT DANS LE VAL-D'OISE

OCTOBRE 2022 - RAAE n° 113 du 27 octobre 2022  
publié le 27 octobre 2022

Préfecture du Val-d'Oise  
Direction de la coordination et de l'appui territorial  
Bureau de la coordination administrative  
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch  
95010 CERGY-PONTOISE

Tél : 01 34 20 29 39  
mél : [pref-raa95@val-doise.gouv.fr](mailto:pref-raa95@val-doise.gouv.fr)

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture  
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : [www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)

# PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

## DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

### Bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité

Arrêté n° A 22-364 du 26 octobre 2022 portant modification de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale du Val-d'Oise en formation plénière

1

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

### Service de l'habitat, de la rénovation urbaine et du bâtiment

Décision n° 2022-17070 du 20 octobre 2022 de nomination du délégué adjoint et de délégation de signature du délégué de l'agence nationale de l'habitat à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs

4

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté n° DDETS-95-A-2022-060 du 26 octobre 2022 portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du c) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2022 à 2023, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

11

Arrêté DDETS-95-A-2022-065 du 27 octobre 2022 fixant la liste des conseillers du salarié dans le département du Val-d'Oise

14

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté conjoint n° 2022-174 du 20 octobre 2022 portant modification des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CoDAMUPS-TS)

37

## ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

### Centre hospitalier d'Argenteuil

Décision DG/25/2022 du 24 octobre 2022 portant délégation de signature au bénéfice de Mme Tenemba DIAKITE

41



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

**Arrêté n°A 22-364**

Portant modification de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale du Val-d'Oise, en formation plénière

Le préfet du Val-d'Oise  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article R.5211-26 ;
- Vu** le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M Philippe COURT, préfet du Val-d'Oise ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°A 20-348 du 17 septembre 2020, constatant le nombre total de sièges de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) du Val-d'Oise en formation plénière et restreinte, ainsi que leur répartition entre les différentes catégories de collectivités territoriales et d'établissements publics ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°A 20-349 du 8 décembre 2020 fixant l'organisation des élections des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats de communes et des syndicats mixtes à la CDCI du Val-d'Oise ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°A 21-003 du 7 janvier 2021 portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale du Val-d'Oise en formation plénière ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°A 21-367 du 5 octobre 2021 portant modification de la composition départementale de la coopération intercommunale du Val-d'Oise, en formation plénière ;
- Vu** la liste de candidats réunissant les conditions prescrites à l'article R.5211-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) , déposée le 18 décembre 2020 par l'Union des Maires du Val-d'Oise ;
- Vu** la délibération du 9 juillet 2021 du Conseil départemental du Val d'Oise désignant ses représentants à la CDCI du Val-d'Oise ;
- Vu** la délibération du 21 juillet 2021 du Conseil régional d'Ile-de-France élisant ses représentants à la CDCI du Val-d'Oise ;
- Vu** le courrier de démission du 5 septembre 2022 de monsieur Michel GUIARD de ses fonctions de président de la communauté de communes Vexin-Centre ;
- Vu** le courrier du préfet du 12 septembre 2022 actant la démission de monsieur Michel GUIARD, conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT;
- Sur** proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise ;

## ARRÊTE

### Article 1 : modification de la composition de la CDCI du Val-d'Oise en formation plénière

La composition de la commission départementale de la coopération intercommunale en formation plénière est modifiée en ce qui concerne les membres du 4ème collège, représentant les

établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant leur siège dans le département.

Il est pris acte de la démission de monsieur Michel GUIARD de ses fonctions de président de la communauté de communes Vexin-Centre. Ayant conservé son mandat de conseiller communautaire, il continuera à siéger au sein de la CDCI, conformément à l'article L.5211-43 du CGCT.

### Article 2 : composition des collèges

Placée sous la présidence du préfet du Val-d'Oise, la formation plénière de la commission départementale de la coopération intercommunale du Val-d'Oise est composée de 47 membres répartis dans sept collèges ainsi qu'il suit :

**1<sup>er</sup> collège : dix représentants des communes dont la population est inférieure à 6 735 habitants, correspondant à la moyenne communale du département :**

- |     |                              |                              |
|-----|------------------------------|------------------------------|
| 1)  | Monsieur Daniel FARGEOT      | maire d'Andilly              |
| 2)  | Monsieur Alain GARBE         | maire de Bruyères-sur-Oise   |
| 3)  | Monsieur Alain GOUJON        | maire de Montlignon          |
| 4)  | Madame Nadine NINOT          | maire de Marines             |
| 5)  | Monsieur Philippe AUDEBERT   | maire de La Frette-sur-Seine |
| 6)  | Monsieur Jérôme FRANÇOIS     | maire de Mériel              |
| 7)  | Madame Isabelle RUSIN        | maire d'Epiais-lès-Louvres   |
| 8)  | Monsieur Bruno HUISMAN       | maire de Valmondois          |
| 9)  | Monsieur Luc PUECH D'ALISSAC | maire de Magny-en-Vexin      |
| 10) | Monsieur Christian LAGIER    | maire de Piscop              |

**2ème collège : sept représentants des cinq communes les plus peuplées du département :**

- |    |                            |                                   |
|----|----------------------------|-----------------------------------|
| 1) | Monsieur George MOTHON     | maire d'Argenteuil                |
| 2) | Monsieur Abdoulaye SANGARE | adjoint au maire de Cergy         |
| 3) | Monsieur Xavier MELKI      | maire de Franconville             |
| 4) | Monsieur Patrick HADDAD    | maire de Sarcelles                |
| 5) | Monsieur Benoit JIMENEZ    | maire de Garges-lès-Gonesse       |
| 6) | Madame Claire LE BERRE     | adjointe au maire de Franconville |
| 7) | Madame Shaïstah RAJA       | adjointe au maire de Sarcelles    |

**3ème collège : sept représentants des communes dont la population est supérieure à 6 735 habitants hors les cinq communes les plus peuplées du département :**

- |    |                             |                                 |
|----|-----------------------------|---------------------------------|
| 1) | Madame Florence PORTELLI    | maire de Taverny                |
| 2) | Monsieur Laurent LINQUETTE  | maire de Saint-Ouen l'Aumône    |
| 3) | Madame Stéphanie VON EUW    | maire de Pontoise               |
| 4) | Monsieur Nicolas LELEUX     | maire de Saint-Brice-sous-Forêt |
| 5) | Monsieur Xavier HAQUIN      | maire d'Ermont                  |
| 6) | Madame Marie-José BEAULANDE | maire de Eaubonne               |
| 7) | Monsieur Maxime THORY       | maire de Montmorency            |

**4ème collège : quatorze représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant leur siège dans le département :**

- |     |                                |   |
|-----|--------------------------------|---|
| 1)  | Monsieur Yannick BOEDÉC        | président de la CA Val-Paris                            |
| 2)  | Monsieur Jean-Paul JEANDON     | président de la CA Cergy-Pontoise                       |
| 3)  | Monsieur Luc STREHAIANO        | président de la CA Plaine-Vallée                        |
| 4)  | Madame Catherine BORGNE        | présidente du Haut-Val-d'Oise                           |
| 5)  | Monsieur Pascal DOLL           | président de la CA Roissy-Pays-de-France                |
| 6)  | Madame Isabelle MEZIÉRES       | présidente de la CC Sausseron-Impressionnistes          |
| 7)  | Monsieur Jean-François RENARD  | président de la CC Vexin-Val-de-Seine                   |
| 8)  | Monsieur Michel GUIARD         | conseiller communautaire de la CC Vexin-Centre          |
| 9)  | Monsieur Sébastien PONIATOWSKI | président de la CC Vallée de l'Oise et des trois Forêts |
| 10) | Monsieur Patrice ROBIN         | président de la CC Carnelle-Pays-de-France              |
| 11) | Monsieur Jean-Louis MARSAC     | vice-président de la CA Roissy-Pays-de-France           |
| 12) | Monsieur Julien BACHARD        | vice-président de la CA Plaine-Vallée                   |
| 13) | Monsieur Thibault HUMBERT      | vice-président de la CA Cergy-Pontoise                  |
| 14) | Monsieur Alain RICHARD         | conseiller communautaire de la CA Cergy-Pontoise        |

**5ème collège : deux représentants des syndicats de communes et des syndicats mixtes ayant leur siège dans le département :**

- |    |                                |  |
|----|--------------------------------|--|
| 1) | Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT | président du syndicat intégré assainissement et rivière de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE)         |
| 2) | Monsieur Didier GUEVEL         | vice-président du syndicat pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du petit Rosne (SIAH) |

**6ème collège : cinq conseillers départementaux du Val-d'Oise :**

- 1) Madame Marie-Christine CAVECCHI
- 2) Madame Céline VILLECOURT
- 3) Monsieur Pierre-Édouard EON
- 4) Monsieur Cédric SABOURET
- 5) Monsieur Alexandre PUEYO

**7ème collège : deux conseillers régionaux d'Ile-de-France, dans la circonscription administrative :**

- 1) Madame France-Lise VALIER
- 2) Madame Nicole LANASPRE

**Article 3 :** Le présent arrêté abroge et remplace à compter de sa publication au recueil administratif des actes de la préfecture du Val-d'Oise l'arrêté n°A 21-367 du 5 octobre 2021 ;

**Article 4 :** En application des dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyens" (informations et accès au service disponible à l'adresse suivante : [www.télérecours.fr](http://www.télérecours.fr)).

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés, affiché en préfecture et sous-préfectures et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Cergy-Pontoise, le **26 OCT. 2022**

Le préfet du Val-d'Oise,  
Le Préfet délégué pour l'égalité des chances

  
Xavier DELARUE

**Décision de nomination du délégué adjoint et de délégation de signature  
du délégué de l'agence nationale de l'habitat à l'un ou plusieurs de ses  
collaborateurs.**

**DÉCISION n°2022 - 17 070**

M. **Philippe COURT**, délégué de l'Anah dans le département du Val d'Oise, en vertu des dispositions de l'article L. 321-1 du code de la construction et de l'habitation.

DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** :

M. **Nicolas MOURLON**, titulaire du grade d'ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts et occupant la fonction de directeur départemental des territoires du Val-d'Oise est nommé délégué adjoint.

**Article 2** :

Délégation permanente est donnée à M. **Nicolas MOURLON**, délégué adjoint, à effet de signer les actes et documents suivants :

**Pour l'ensemble du département :**

- tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux III de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (humanisation des structures d'hébergement) dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- tous actes relatifs à l'instruction des demandes de subvention des bénéficiaires mentionnés aux IV et V de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (RHI-THIRORI), à l'instruction des demandes d'acomptes et leur liquidation ainsi qu'à l'instruction des demandes de versement du solde de la subvention ;
- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées pour la gestion par l'Anah des aides propres des collectivités territoriales en application de l'article L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- la désignation des agents chargés du contrôle mandatés pour effectuer des contrôles sur place ;
- tous actes et documents administratifs, notamment décision d'agrément ou de rejet, relatifs à l'instruction des demandes d'habilitation d'opérateurs d'AMO ;
- le rapport annuel d'activité.

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- tous actes, dont les actes notariés d'affectation hypothécaire, relatifs aux opérations importantes de réhabilitation (OIR, au sens de l'article 7 du règlement général de l'agence), et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur ;
- la notification des décisions ;
- la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution des subventions.

Ces délégations s'appliquent également aux subventions accordées dans le cadre du Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés – FART (programme « Habiter mieux »).

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (en délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées en application des articles L. 301-5-1, L. 301-5-2 et L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- tous actes et documents administratifs relatifs au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur, pour les dossiers ayant fait l'objet d'une attribution de subvention antérieurement à l'entrée en vigueur de la convention signée en application de l'article L. 321-1-1.

### **Article 3 :**

Concernant le conventionnement des logements au titre des articles L. 321-4 et L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation, délégation permanente est donnée à M. **Nicolas MOURLON**, délégué adjoint, à effet de signer les actes et documents suivants :

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- 1) toutes les conventions concernant des logements situés dans les territoires concernés, que ces conventions portent ou non sur des logements faisant également l'objet d'une subvention de l'Anah (conventionnement avec et sans travaux) ainsi que leur prorogation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant. La résiliation des conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah ;
- 2) tous documents afférant aux conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion ou leur prorogation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation ;  
Tous documents afférant aux conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention dans le cadre de l'instruction préalable à leur résiliation.

*Décision n°2022 17 070 de nomination du délégué adjoint et de délégation de signature du délégué de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs.*

- 3) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation, sous réserve des compétences relatives au conventionnement, sans travaux, dévolues au délégataire de compétence dans les conditions prévues dans la convention de gestion :

- 1) les conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah ainsi que leur prorogation ou résiliation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant ;
- 2) tous documents afférant à ces conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion, leur prorogation ou leur résiliation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation ;
- 3) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

#### **Article 4 :**

Délégation est donnée à Mme. **Nunzia PAOLACCI** et M. **Albert DUDON**, respectivement directrice départementale adjointe des territoires et adjoint au directeur départemental des territoires et à Mme. **Josette DEROUX**, cheffe du service de l'habitat, de la rénovation urbaine et du bâtiment, aux fins de signer :

Pour l'ensemble du département :

- tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux III de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (humanisation des structures d'hébergement) dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- tous actes relatifs à l'instruction des demandes de subvention des bénéficiaires mentionnés aux IV et V de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (RHI-THIRORI), à l'instruction des demandes d'acomptes et leur liquidation ainsi qu'à l'instruction des demandes de versement du solde de la subvention ;
- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées pour la gestion par l'Anah des aides propres des collectivités territoriales en application de l'article L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- la désignation des agents chargés du contrôle mandatés pour effectuer des contrôles sur place ;
- tous actes et documents administratifs, notamment décision d'agrément ou de rejet, relatifs à l'instruction des demandes d'habilitation d'opérateurs d'AMO.



Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- tous actes, dont les actes notariés d'affectation hypothécaire relatifs aux opérations importantes de réhabilitation (OIR, au sens de l'article 7 du règlement général de l'agence), et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur ;
- la notification des décisions ;
- la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution des subventions.

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (en délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées en application des articles L. 301-5-1, L. 301-5-2 et L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- tous actes et documents administratifs relatifs au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur, pour les dossiers ayant fait l'objet d'une attribution de subvention antérieurement à l'entrée en vigueur de la convention signée en application de l'article L. 321-1-1.

Concernant le conventionnement des logements au titre des articles L. 321-4 et L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation, délégation permanente est donnée et à Mme. **Nunzia PAOLACCI** et M. **Albert DUDON**, respectivement directrice départementale adjointe des territoires et adjoint au directeur départemental des territoires et à Madame **Josette DEROUX**, cheffe du service de l'habitat, de la rénovation urbaine et du bâtiment, aux fins de signer les actes et documents suivants :

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- 1) toutes les conventions concernant des logements situés dans les territoires concernés, que ces conventions portent ou non sur des logements faisant également l'objet d'une subvention de l'Anah (conventionnement avec et sans travaux) ainsi que leur prorogation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant. La résiliation des conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah ;
- 2) tous documents afférant aux conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion ou leur prorogation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation ;
- 3) Tous documents afférant aux conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention dans le cadre de l'instruction préalable à leur résiliation ;
- 4) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle

*Décision n°2022 17 070 de nomination du délégué adjoint et de délégation de signature du délégué de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs.*

et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation, sous réserve des compétences relatives au conventionnement, sans travaux, dévolues au délégataire de compétence dans les conditions prévues dans la convention de gestion :

- 1) les conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah ainsi que leur prorogation ou résiliation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant ;
- 2) tous documents afférant à ces conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion, leur prorogation ou leur résiliation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation ;
- 3) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

#### **Article 5 :**

Délégation est donnée à Mme. **Sandrine SAINT-DENIS**, adjointe à la cheffe du service de l'habitat, de la rénovation urbaine et du bâtiment, à M. **Alain L'HARIDON**, chef du pôle parc privé, et à M. **Paterne NGOULOU**, adjoint au chef du pôle parc privé, aux fins de signer :

Pour l'ensemble du département :

- tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux III de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (humanisation des structures d'hébergement) dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- tous actes relatifs à l'instruction des demandes de subvention des bénéficiaires mentionnés aux IV et V de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (RHI-THIRORI), à l'instruction des demandes d'acomptes et leur liquidation ainsi qu'à l'instruction des demandes de versement du solde de la subvention ;
- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées pour la gestion par l'Anah des aides propres des collectivités territoriales en application de l'article L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- la désignation des agents chargés du contrôle mandatés pour effectuer des contrôles sur place.

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- tous actes, exemption faite des actes notariés d'affectation hypothécaire relatifs aux opérations importantes de réhabilitation (OIR, au sens de l'article 7 du règlement général de l'agence), et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires

*Décision n°2022 17 070 de nomination du délégué adjoint et de délégation de signature du délégué de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs.*

mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur ;

- la notification des décisions ;
- la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution des subventions.

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (en délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées en application des articles L. 301-5-1, L. 301-5-2 et L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- tous actes et documents administratifs relatifs au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur, pour les dossiers ayant fait l'objet d'une attribution de subvention antérieurement à l'entrée en vigueur de la convention signée en application de l'article L. 321-1-1.

Concernant le conventionnement des logements au titre des articles L. 321-4 et L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation, délégation permanente est donnée à Mme. **Sandrine SAINT-DENIS**, adjoint à la cheffe du service de l'habitat, de la rénovation urbaine et du bâtiment, à M. **Alain L'HARIDON**, chef du pôle parc privé, et M. **Paterne NGOULOU**, adjoint au chef du pôle parc privé, de signer les actes et documents suivants :

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- 1) toutes les conventions concernant des logements situés dans les territoires concernés, que ces conventions portent ou non sur des logements faisant également l'objet d'une subvention de l'Anah (conventionnement avec et sans travaux) ainsi que leur prorogation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant. La résiliation des conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah ;
- 2) tous documents afférant aux conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion ou leur prorogation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation ;
- 3) Tous documents afférant aux conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention dans le cadre de l'instruction préalable à leur résiliation.
- 4) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation, sous réserve des compétences relatives au conventionnement, sans travaux, dévolues au délégataire de compétence dans les conditions prévues dans la convention de gestion :

- 1) les conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah ainsi que leur prorogation ou résiliation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant ;

*Décision n°2022 17 070 de nomination du délégué adjoint et de délégation de signature du délégué de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs.*

- 2) tous documents afférant à ces conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion, leur prorogation ou leur résiliation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation ;
- 3) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

#### **Article 6 :**

Délégation est donnée à Mesdames **Manuella ABENZOAR, Nathalie HENRY, Caroline MARIE, Sandrine SPINELLI, Gisèle CLERVIL, Amira BEN HADJ HALI et Monsieur Toufik OTMANI**, instructeurs aux fins de signer :

- les accusés de réception ;
- les demandes de pièces complémentaires et autres courriers nécessaires à l'instruction courante des dossiers et à l'information des demandeurs.
- en matière de conventionnement, les seuls documents visés aux points 2 et 3 de l'article 3 de la présente décision.

#### **Article 7 :**

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

#### **Article 8 :**

Ampliation de la présente décision sera adressée :

- à Monsieur le directeur départemental des territoires ;
- à Monsieur l'adjoint au directeur départemental des territoires ;
- à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de CERGY-PONTOISE aux termes de la convention de gestion des aides à l'habitat privé signée conformément à l'article L 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- Madame la directrice générale de l'Anah, à l'attention de Monsieur le directeur général adjoint en charge des fonctions support ;
- Monsieur l'agent comptable de l'Anah ;
- aux intéressés.

#### **Article 9 :**

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise

Fait à Cergy, le **20 OCT. 2022**

Le préfet,  
Délégué de l'Agence Nationale de  
l'Habitat dans le département du Val-  
d'Oise



Philippe COURT



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités  
Service protection et inclusion**

**Arrêté n° DDETS-95-A-2022-060**

**Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du c) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2022 à 2023, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code**

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de l'Ordre nationale du Mérite

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.314-1, L.314-4, L.314-5, L.314-7, L.361-1 et les articles R.314-2 et suivants ;

**Vu** le décret du 9 mars 2022 portant nomination de Monsieur Philippe COURT en qualité de préfet Val-d'Oise ;

**Vu** le décret n° 2020-15-45 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 21 mars 2021 portant nomination de Monsieur Riad BOUHAFS, sur l'emploi de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DDETS-95-A-2021-001 du 30 mars 2021 portant organisation de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

**Vu** l'arrêté n° 22-084 du 28 mars 2022, de Monsieur Philippe COURT, préfet du Val-d'Oise, portant délégation de signature à Monsieur Riad BOUHAFS, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise, en matière administrative ;

**Vu** l'arrêté du DDETS-95-A-2022-057 du 27 septembre 2022 de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise, portant subdélégation de signature de Monsieur Riad BOUHAFS, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise ;

**Vu** l'arrêté du 25 avril 2022 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs relevant du I de l'article L. 361-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 modifiée relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 75 ;

**Vu** le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**Vu** le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**Vu** le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission, à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément aux a) et g) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

### **Article 2**

Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1<sup>er</sup> porte sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs.

### **Article 4**

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.


Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable dans le même délai.

Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif.

## Article 5

Le préfet Du Val-d'Oise et par subdélégation, le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 OCT. 2022

 Le préfet du Val-d'Oise  
Directeur départemental adjoint  
de l'emploi, du travail et des solidarités

  
Luc RENARD



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités  
Pôle Travail**

**Arrêté n° DDETS-95-A-2022-065  
fixant la liste des conseillers du salarié dans le département du Val-d'Oise**

Le préfet du Val-d'Oise  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le code du travail, notamment les articles L.1232-7, D.1232-4 et suivants ;

**Vu** le décret du président de la République en date du 9 mars 2022 nommant Philippe COURT, préfet du Val-d'Oise (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 21 mars 2021 portant nomination de M Riad BOUHAFS en qualité de directeur départemental, de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°22-084 du 28 mars 2022 donnant délégation de signature à M Riad BOUHAFS, directeur départemental, de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise ;

**Vu** l'arrêté n° DDETS-95-A -2022-014 donnant subdélégation de signature administrative aux collaborateurs de M Riad BOUHAFS, directeur départemental, de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise dont Mme Pascale BOUËTTÉ, cheffe du Pôle « travail » ;

**Sur proposition** du directeur départemental, de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La liste des personnes habilitées à venir assister, sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement et lors du ou des entretiens préparatoires à une rupture conventionnelle, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, est composée des personnes figurant sur les tableaux joints en annexe.

**Article 2 :** Cette liste sera révisée tous les trois ans et pourra, si nécessaire, être modifiée avant cette échéance.

**Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités**  
Site cité administrative : CS 20105 - 5 avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Site Atrium : CS 20305 - 3, boulevard de l'Oise 95014 CERGY PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01.34.20.95.95 – télécopie : 01 77 63 61 99 – courriel : [ddets@val-doise.gouv.fr](mailto:ddets@val-doise.gouv.fr)  
Horaires d'accueil : du lundi au vendredi 9h – 12h et 14h – 17h – [www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)



**Article 3** : L'arrêté préfectoral du 25 octobre 2019 est abrogé.

**Article 4** : Le directeur départemental, de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Pontoise, le 27 octobre 2022

Pour le préfet, et par subdélégation  
du directeur département de l'emploi,  
du travail et des solidarités



Pascale BOUËTTÉ

## CFDT

26, rue Francis Combe – 95000 CERGY - Téléphone : 01 30 32 61 55 - Email : val-oise@cfdt.fr

**Les conseillers du salarié sont habilités à assister un salarié lors de son entretien préalable à son licenciement ou lors du ou des entretiens avec son employeur dans le cadre d'une rupture conventionnelle de son contrat du travail.**

**Ils ne peuvent intervenir que dans une entreprise dépourvue de tout représentant du personnel (Comité Social et Economique, Délégué syndical ...)**

**Un salarié employé par un particulier employeur ne peut pas bénéficier de l'assistance d'un conseiller du salarié.**

**Il s'agit d'une mission exercée à titre bénévole.**

Nom et Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention dans le Val d'Oise	Adresse	Téléphone & E-mail
AIT HASSOUN Abdelhadi	Agent de service	CFDT	Tous les secteurs	Sannois, St Gratien et Environs	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	01 30 32 61 55 val-oise@cfdt.fr
ALVES Marie	Hôtesse d'Accueil	CFDT	Tous les secteurs	Osny, Cergy et environs	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	01 30 32 61 55 val-oise@cfdt.fr
BRAHIMI Salim	Conducteur Receveur	CFDT	Tous les secteurs	Argenteuil, Bezons, Sannois, St Gratien et Environs	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	01 30 32 61 55 val-oise@cfdt.fr
BRIVADY Isabelle	Chargée des homologations secteur automobiles	CFDT	Tous les secteurs	St-Ouen-l'Aumône et environs	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	01 30 32 61 55 val-oise@cfdt.fr

## CFDT

Nom et Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention dans le Val d'Oise	Adresse	Téléphone & E-mail
CAIX Patrice	Cassier Chèques	CFDT	Tous les secteurs	Cergy, Osny, Pierrelaye, Pontoise, St-Ouen-l'Aumône et Environs	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	01 30 32 61 55 val-oise@cfdt.fr
CONDE Fatoumata	Aide soignante	CFDT	Tous les secteurs	Domont, Sarcelles et environs	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	01 30 32 61 55 val-oise@cfdt.fr
CONSTANTIN Antoine	Cariste	CFDT	Tous les secteurs	Cergy, Eragny et environs	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	01 30 32 61 55 val-oise@cfdt.fr
ENNADRE Hakim	Chef d'équipe dans le secteur de l'informatique	CFDT	Tous les secteurs	Argenteuil, Bezons, Cormeilles en Parisis, Herblay et environs	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	01 30 32 61 55 val-oise@cfdt.fr
EL ANES Amira	Assistante de Direction dans le secteur médico social	CFDT	Tous les secteurs	Taverny et environs, Sarcelles, Roissy	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	01 30 32 61 55 val-oise@cfdt.fr
FONTAINE Christine	Cadre administratif	CFDT	Tous les secteurs	Cergy, Pontoise et environs	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	01 30 32 61 55 val-oise@cfdt.fr
HARJANI Mounir	Conducteur Receveur	CFDT	Tous les secteurs	Cergy, Pierrelaye, Pontoise et Environs	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	01 30 32 61 55 val-oise@cfdt.fr

## CFDT

Nom et Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention dans le Val d'Oise	Adresse	Téléphone & E-mail
LORY Dominique	Enquêtrice assermentée	CFDT	Tous les secteurs	Communes de l'agglomération	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	01 30 32 61 55 <a href="mailto:val-oise@cfdt.fr">val-oise@cfdt.fr</a>
MAE Massoud	Cadre technique et Administratif	CFDT	Tous les secteurs	Argenteuil, Eaubonne, Ermont, Franconville, Le Plessis Bouchard, St-Gratien, St-Leu, St-Prix	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	01 30 32 61 55 <a href="mailto:val-oise@cfdt.fr">val-oise@cfdt.fr</a>
MATHIEU Jean-Marc	Chargé de clientèle	CFDT	Tous les secteurs	Argenteuil, Bezons et Environs	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	01 30 32 61 55 <a href="mailto:val-oise@cfdt.fr">val-oise@cfdt.fr</a>
MIGNOT Michel	Ingénieur Support	CFDT	Tous les secteurs	Beauchamp, Pierrelaye, Herblay et Environs	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	01 30 32 61 55 <a href="mailto:val-oise@cfdt.fr">val-oise@cfdt.fr</a>
MOHAMAD Natacha	Hôtesse ferroviaire	CFDT	Tous les secteurs	Cergy et Environs	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	01 30 32 61 55 <a href="mailto:val-oise@cfdt.fr">val-oise@cfdt.fr</a>
MONTFROY Claude	Distributeur dans le secteur du commerce	CFDT	Tous les secteurs	Argenteuil, Bezons et Environs	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	01 30 32 61 55 <a href="mailto:val-oise@cfdt.fr">val-oise@cfdt.fr</a>
SARR Alhassan	Coordinateur Educateur Spécialisé	CFDT	Tous les secteurs	Andilly, Beaumont, Bouffémont, Domont, Ezanville, Montignion, Moisselles, Persan, Sarcelles, St-Brice-Sous-Forêt et Environs	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	01 30 32 61 55 <a href="mailto:val-oise@cfdt.fr">val-oise@cfdt.fr</a>

## CFE-CGC

Union Départementale du Val d'Oise - 16 rue Francis Combe, 95000 CERGY - [ud95@unificfcgc.fr](mailto:ud95@unificfcgc.fr) - téléphone : 07 84 53 31 21

**Les conseillers du salarié sont habilités à assister un salarié lors de son entretien préalable à son licenciement ou lors du ou des entretiens avec son employeur dans le cadre d'une rupture conventionnelle de son contrat de travail.**

**Ils ne peuvent intervenir que dans une entreprise dépourvue de tout représentant du personnel (Comité Social et Economique, Délégué syndical ...)**

**Un salarié employé par un particulier employeur ne peut pas bénéficier de l'assistance d'un conseiller du salarié.**

**Il s'agit d'une mission exercée à titre bénévole.**

Nom et Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention dans le Val d'Oise	Adresse	Téléphone & E-mail
BELLA Mostepha	Ingénieur	CFE-CGC	Tous	Tout le Val d'Oise	UD 95 CFE-CGC, 16 rue Francis Combe, 95000 CERGY	06 95 74 15 76 mbella@yahoo.com
DEBROISE Olivier	Ingénieur	CFE-CGC	Tous	Tout le Val d'Oise	UD 95 CFE-CGC, 16 rue Francis Combe, 95000 CERGY	06 14 65 56 33 o.debroise@free.fr
EL KHAOUA Rachid	Consultant	CFE-CGC	Tous	Tout le Val d'Oise	UD 95 CFE-CGC, 16 rue Francis Combe, 95000 CERGY	06 28 60 32 73 relkhaoua@gmail.com
FAHIMI Noemie	Cadre RH	CFE-CGC	Tous	Tout le Val d'Oise	UD 95 CFE-CGC, 16 rue Francis Combe, 95000 CERGY	06 51 26 51 44 j.fahmi@live.fr
HALLAK Vincent	Chef de projet informatique	CFE-CGC	Tous	Tout le Val d'Oise	UD 95 CFE-CGC, 16 rue Francis Combe, 95000 CERGY	06 19 05 73 12 vincenthallak@gmail.com

## CFE-CGC

Nom et Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention dans le Val d'Oise	Adresse	Téléphone & E-mail
LOICHOT Gérard	Retraité	CFE-CGC	Tous	Tout le Val d'Oise	UD 95 CFE-CGC, 16 rue Francis Combe, 95000 CERGY	06 79 04 01 59 gerard.loichot@sfr.fr
MANCEL Cyrille	Agent de maîtrise	CFE-CGC	Tous	Tout le Val d'Oise	UD 95 CFE-CGC, 16 rue Francis Combe, 95000 CERGY	07 71 24 73 00 cmancel.snatt@gmail.com
PROLONGE Alain	Retraité	CFE-CGC	Tous	Tout le Val d'Oise	UD 95 CFE-CGC, 16 rue Francis Combe, 95000 CERGY	06 72 99 49 19 aprolonge@free.fr
SCIALOM Raphaël	Cadre RH	CFE-CGC	Tous	Tout le Val d'Oise	UD 95 CFE-CGC, 16 rue Francis Combe, 95000 CERGY	06 84 54 04 80 scialomraphae@yahoo.fr
TALON-BIENASSIS Elisabeth	Cadre RH	CFE-CGC	Tous	Tout le Val d'Oise	UD 95 CFE-CGC, 16 rue Francis Combe, 95000 CERGY	06 60 59 87 56 elisabeth_talon@orange.fr
TOUDERT Sadek	Cadre Technique	CFE-CGC	Tous	Tout le Val d'Oise	UD 95 CFE-CGC, 16 rue Francis Combe, 95000 CERGY	06 42 45 48 85 toudertsadek@gmail.com

# CFTC

26 rue Francis Combe - 95000 Cergy-Pontoise - téléphone : 01 30 32 76 22 - [cftcud95@gmail.com](mailto:cftcud95@gmail.com)

**Les conseillers du salarié sont habilités à assister un salarié lors de son entretien préalable à son licenciement ou lors du ou des entretiens avec son employeur dans le cadre d'une rupture conventionnelle de son contrat de travail.**

**Ils ne peuvent intervenir que dans une entreprise dépourvue de tout représentant du personnel (Comité Social et Economique, Délégué syndical ...)**

**Un salarié employé par un particulier employeur ne peut pas bénéficier de l'assistance d'un conseiller du salarié.**

**Il s'agit d'une mission exercée à titre bénévole.**

Nom et Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	Adresse	Téléphone E-mail
<b>ACHOURI Farid</b>	<b>Chef d'équipe</b>	<b>CFTC</b>	Tous	VAL D'OISE	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise	01 30 32 76 22 <a href="mailto:cftcud95@gmail.com">cftcud95@gmail.com</a>
<b>BEAUHAIRE-LAURENT Mireille</b>	<b>CONDITIONNEUSE</b>	<b>CFTC</b>	Tous	VAL D'OISE	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise	01 30 32 76 22 <a href="mailto:cftcud95@gmail.com">cftcud95@gmail.com</a>
<b>CHAOUKI Mohamed</b>	<b>Formateur Prévention HSE</b>	<b>CFTC</b>	Tous	VAL D'OISE	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise	01 30 32 76 22 <a href="mailto:cftcud95@gmail.com">cftcud95@gmail.com</a>
<b>CHAUVIN Laurent</b>	<b>Employé Logistique</b>	<b>CFTC</b>	Tous	VAL D'OISE	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise	01 30 32 76 22 <a href="mailto:cftcud95@gmail.com">cftcud95@gmail.com</a>
<b>DEUX Stéphane</b>	<b>Responsable de Site</b>	<b>CFTC</b>	Tous	VAL D'OISE	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise	01 30 32 76 22 <a href="mailto:cftcud95@gmail.com">cftcud95@gmail.com</a>
<b>GARCIA DA SILVA Francisco</b>	<b>Responsable de Site</b>	<b>CFTC</b>	Tous	VAL D'OISE	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise	01 30 32 76 22 <a href="mailto:cftcud95@gmail.com">cftcud95@gmail.com</a>

## CFTC

Nom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	Adresse	Téléphone E-mail
<b>KEBE Fode</b>	<b>RESPONSABLE DE PRODUCTION</b>	<b>CFTC</b>	Tous	VAL D'OISE	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise	01 30 32 76 22 <a href="mailto:cftcud95@gmail.com">cftcud95@gmail.com</a>
<b>NUNES Antonio</b>	<b>Agent de Service</b>	<b>CFTC</b>	Tous	VAL D'OISE	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise	01 30 32 76 22 <a href="mailto:cftcud95@gmail.com">cftcud95@gmail.com</a>
<b>PICHON Sandrine</b>	<b>ASSISTANTE D'AGENCE</b>	<b>CFTC</b>	Tous	VAL D'OISE	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise	01 30 32 76 22 <a href="mailto:cftcud95@gmail.com">cftcud95@gmail.com</a>
<b>RACHID Kamel</b>	<b>Employé Logistique</b>	<b>CFTC</b>	Tous	VAL D'OISE	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise	01 30 32 76 22 <a href="mailto:cftcud95@gmail.com">cftcud95@gmail.com</a>
<b>ROUGE Paul</b>	<b>Directeur de Restaurant</b>	<b>CFTC</b>	Tous	VAL D'OISE	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise	01 30 32 76 22 <a href="mailto:cftcud95@gmail.com">cftcud95@gmail.com</a>
<b>SABRI-DJEDIDI Nadia</b>	<b>Factrice</b>	<b>CFTC</b>	Tous	VAL D'OISE	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise	01 30 32 76 22 <a href="mailto:cftcud95@gmail.com">cftcud95@gmail.com</a>
<b>SEREIR Abdelkader</b>	<b>Conducteur Routier</b>	<b>CFTC</b>	Tous	VAL D'OISE	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise	01 30 32 76 22 <a href="mailto:cftcud95@gmail.com">cftcud95@gmail.com</a>
<b>SIMONOT Alexandre</b>	<b>Exploitant</b>	<b>CFTC</b>	Tous	VAL D'OISE	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise	01 30 32 76 22 <a href="mailto:cftcud95@gmail.com">cftcud95@gmail.com</a>



**Les conseillers du salarié sont habilités à assister un salarié lors de son entretien préalable à son licenciement ou lors du ou des entretiens avec son employeur dans le cadre d'une rupture conventionnelle de son contrat du travail.**

**Ils ne peuvent intervenir que dans une entreprise dépourvue de tout représentant du personnel (Comité Social et Economique, Délégué syndical ...)**

**Un salarié employé par un particulier employeur ne peut pas bénéficier de l'assistance d'un conseiller du salarié.**

**Il s'agit d'une mission exercée à titre bénévole.**

Nom et Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention dans le Val d'Oise	Adresse	Téléphone & E-mail
ABA'A Martin Roger	Ingénieur informaticien	CGT	Tous	Bezons/Argenteuil/Cormeilles	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 69 94 11 94 <a href="mailto:martin-roger.abaa@atos.net">martin-roger.abaa@atos.net</a>
AGBO Charles Hubert	Cariste	CGT	Tous	Sarcelles et secteur Val d'Oise Est	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	07 51 44 99 28 <a href="mailto:Ebata12@hotmail.fr">Ebata12@hotmail.fr</a>
ABDELMALEK Moussa	Chauffeur	CGT	Tous	Sarcelles et secteur Val d'Oise Est	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	<a href="mailto:windispo@hotmail.fr">windispo@hotmail.fr</a> 06 43 68 74 23
ALIZAR Elie	Réceptionnaire	CGT	Tous	Agglo Cergy et Vexin	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	<a href="mailto:alizareie18@hotmail.fr">alizareie18@hotmail.fr</a> 06 16 70 83 23
AMIOT Eliane	Assistante Exploitation	CGT	Tous	Franconville/secteur du Parisis	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	<a href="mailto:eliane.amiot62@gmail.com">eliane.amiot62@gmail.com</a> 06 61 46 24 95
AKHOUCHE Mohamed	Préparateur de Commande	CGT	Tous	Agglo Cergy et Vexin	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	<a href="mailto:akmouch-mohamed@hotmail.fr">akmouch-mohamed@hotmail.fr</a> 07 81 27 93 21
BENFADDOUL Abdelmajid	Conducteur de bus	CGT	Tous	Sarcelles et secteur Val d'Oise Est	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 02 41 04 87 <a href="mailto:abdel-95190@hotmail.fr">abdel-95190@hotmail.fr</a>
BOST Monique	Retraitée	CGT	Tous	Persan Beaumont et environs	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 41 11 43 31 <a href="mailto:monique.bost94@gmail.com">monique.bost94@gmail.com</a>

CGT

Nom et Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention dans le Val d'Oise	Adresse	Téléphone & E-mail
DELVAL Marc	Technicien SAV reprographie	CGT	Tous	Val d'Oise Est/Persan	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 60 43 18 20 tetrapack95@aol.com
DE OLIVEIRARENCO José Manuel	Approvisionnementneur	CGT	Tous	Persan Beaumont et environs	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 24 21 19 50 jose.renco@scapnor.leclerc.fr
DUARTE Christine	Conductrice de bus	CGT	Tous	Agglo Cergy et vevin	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 75 50 42 43 ch.duarte@protonmail.com
DUARTE Frédéric	Conducteur de bus	CGT	Tous	Agglo Cergy et vevin	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERG	07 81 76 76 45 Frederic.duarte27@gmail.com
EL BOUDALI Mobarek	Technicien de maintenance	CGT	Tous	Agglo Cergy et vevin	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 80 56 70 43 mobarekelboudali95400@gmail.com
EI HAMRAOUI Omar	Préparateur de commande	CGT	Tous	Agglo Cergy et vevin	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	<a href="mailto:hamraouiomar@gmail.com">hamraouiomar@gmail.com</a> 07 55 76 09 78
ESCHYLLES Ricardo	Demandeur d'emploi	CGT	Tous	Val d'Oise Est	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 64 98 93 24 ricardo.eschylles-cgt@outlook.com
FORTIN MATHON Betty	Aide Médico Psychologique	CGT	Tous	Persan	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	07 68 99 92 43 06 30 39 19 82 louxaa@hotmail.fr
GUERRAM Hafed	Conducteur de bus	CGT	Tous	Agglo Cergy et Vexin	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	<a href="mailto:hafedguerram@gmail.com">hafedguerram@gmail.com</a> 06 46 87 91 33
GOBA Zadi Guy	Préparateur de commande	CGT	Tous	Agglo Cergy et vevin	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 63 88 33 23 guyzou21@yahoo.fr
GOMES Adolfo	Cariste	CGT	Tous	Sarcelles et secteur Val d'Oise Est	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 24 19 67 21 a.gomes1@live.fr

## CGT

Nom et Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention dans le Val d'Oise	Adresse	Téléphone & E-mail
<b>GOMES Braïma</b>	Conducteur receveur	CGT	Tous	Franconville/ secteur le Parisis	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	<a href="mailto:buatynga@hotmail.fr">buatynga@hotmail.fr</a> 06 89 37 47 53
<b>GRILLON Hervé</b>	Vendeur	CGT	Tous	Franconville/ secteur le Parisis	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 73 62 29 90 <a href="mailto:grillon.herve@aliceadsl.fr">grillon.herve@aliceadsl.fr</a>
<b>HERGLI Mourad</b>	Employé	CGT	Tous	Sarcelles et secteur Val d'Oise Est	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	07 49 20 19 70 <a href="mailto:h75mourad@gmail.com">h75mourad@gmail.com</a>
<b>JEAN Mucheleir</b>	Contrôleur	CGT	Tous	Sarcelles et secteur Val d'Oise Est	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 51 48 90 27 <a href="mailto:Jean.mucheleir@hotmail.fr">Jean.mucheleir@hotmail.fr</a>
<b>KERBANE Slimane</b>	Chef d'équipe	CGT	Tous	Argenteuil/bezons/cormeilles	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 26 71 03 89 <a href="mailto:s.kerbane@gmail.com">s.kerbane@gmail.com</a>
<b>KOLSI Sihem</b>	Consultante Manager	CGT	Tous	Val d'Oise Est	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 38 84 78 22
<b>MAHIOU Samir</b>	Employé	CGT	Tous	Sarcelles et secteur Val d'Oise Est	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	07 83 17 04 61 <a href="mailto:mahiousamir@gmail.com">mahiousamir@gmail.com</a>
<b>MERLEAU Salima</b>	Aide médico psychologique	CGT	Tous	Persan Beaumont et environs	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	07 66 55 19 32 06 49 84 67 33 <a href="mailto:s.merleau14@gmail.com">s.merleau14@gmail.com</a>
<b>MISERIA Michael</b>	Informaticien	CGT	Tous	Bezons/Argenteuil/ Cormeilles	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	<a href="mailto:michael.miseria@laposte.net">michael.miseria@laposte.net</a> 06 33 61 92 35
<b>MONTANED Norbert</b>	Conducteur de bus	CGT	Tous	Agglo Cergy et vevin	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	<a href="mailto:montanedenorbert@hotmail.com">montanedenorbert@hotmail.com</a> 06 59 85 26 65
<b>OUNIS Rim</b>	Employé hôtellerie	CGT	Tous	Sarcelles et secteur Val d'Oise Est	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 33 33 96 33 <a href="mailto:ounisrim@hotmail.fr">ounisrim@hotmail.fr</a>

# CGT

Nom et Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention dans le Val d'Oise	Adresse	Téléphone & E-mail
<b>OUTMANI Abdenour</b>	Responsable rayons	CGT	Tous	Sarcelles et secteur Val d'Oise Est	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	07 82 59 08 53 nonosagitauere@free.fr
<b>PANIGEON Jacques</b>	livreur	CGT	Tous	Persan Beaumont et environs	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 95 03 14 42 jacques.panigeon@sfr.fr
<b>PLACIDE Rodrigue</b>	Cariste	CGT	Tous	Sarcelles et secteur Val d'Oise Est	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	<a href="mailto:rodriguejoakim@gmail.com">rodriguejoakim@gmail.com</a> 06 31 74 11 00
<b>QUANBOUE Omar</b>	Chauffeur de bus	CGT	Tous	Agglo Cergy	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 64 74 29 01 quanboue.omar@orange.fr
<b>RODRIGUEZ LISBOA Joaquim</b>	Responsable paie et administration du personnel	CGT	Tous	Sarcelles et secteur Val d'Oise Est	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 60 19 47 54 Rodrigues.lisboa.i@gmail.com
<b>SANTOS Antonio</b>	Responsable de site	CGT	Tous	Sarcelles et secteur Val d'Oise Est	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 10 31 91 79 antonio95000@gmail.com
<b>SIDIBE Mountaga</b>	employé	CGT	Tous	Sarcelles et secteur Val d'Oise Est	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 52 57 70 05 montagasidibe@yahoo.fr
<b>THOVEX Julien</b>	Cariste	CGT	Tous	Sarcelles et secteur Val d'Oise Est	UD CGT 95 26 rue Francis Combe 95000 CERGY	06 64 01 29 49 julien.thovex@gmail.com

## Force Ouvrière Val d'Oise

38 rue d'Eragny - 95310 Saint Ouen l'Aumône - téléphone : 01 30 32 04 44 - Mail : [fo95@orange.fr](mailto:fo95@orange.fr)

**Les conseillers du salarié sont habilités à assister un salarié lors de son entretien préalable à son licenciement ou lors du ou des entretiens avec son employeur dans le cadre d'une rupture conventionnelle de son contrat du travail.**

**Ils ne peuvent intervenir que dans une entreprise dépourvue de tout représentant du personnel (Comité Social et Economique, Délégué syndical ...)**

**Un salarié employé par un particulier employeur ne peut pas bénéficier de l'assistance d'un conseiller du salarié.**

**Il s'agit d'une mission exercée à titre bénévole.**

Nom- Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	Adresse	Téléphone et E-mail
ABDI Mohamed	Technicien	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	01 30 32 04 44 mohamedabdi@sfr.fr
BEN AMOR Mokhtar	Conducteur de bus	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	01 30 32 04 44 mokhtar.benamor@hotmail.fr
BENDAHMANE Mohand- Seghir	Logisticien	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	01 30 32 04 44 mohand.b@outlook.fr
BENYAHIA Djamel	Technicien	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	06 37 14 13 81 fo95djamel@gmail.com
CHATEAU JOLEAUD DE ST MAURICE Philippe	Ingénieur commercial dentaire	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	06 08 96 31 43 pchateau@mmm.com
CISSOKO Boubakar	Logisticien	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	01 30 32 04 44 cissokoboubakar@gmail.com
DIAKITE Modibo	Cariste	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	01 30 32 04 44 modibo.diakite24@gmail.com
DIOUF Babacar	Boulangerie	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0664307558 bdiouf@sfr.fr

**F.O.**

Nom et Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention dans le Val d'Oise	Adresse	Téléphone & E-mail
<b>DIOP Djiby</b>	Chef d'équipe propreté	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	01 30 32 04 44 diopdjiby75@hotmail.fr
<b>EL AROUA Ben</b>	Conducteur de bus	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	01 30 32 04 44 ben.transdev_fo@yahoo.fr
<b>HAPPA Hamid</b>	Magasinier-Cariste	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	06 17 46 47 23 rafikwaih@live.fr
<b>HOSEINA Fadma</b>	Agent de maîtrise	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	06 11 15 54 61 hoseinafa@gmail.com
<b>ISSO Victoire</b>	Gouvernante	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	01 30 32 04 44 hamilton.mireille@gmail.com
<b>JERBOH Laheen</b>	Aide-Soignante	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	01 30 32 04 44 jarboh1@hotmail.com
<b>KONATE Issa</b>	Machiniste	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	01 30 32 04 44
<b>LAMARRE Stéphane</b>	Serveur	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	06 71 46 66 66 stephanefo@yahoo.fr
<b>LISCIA Sandrine</b>	Agent de maîtrise	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	06 22 52 49 42 / 06 16 57 60 94 sellam.sandrine75020@gmail.com
<b>MEHADJEBIA Ahmed</b>	Technicien exploitation informatique	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	01 30 32 04 44 kafema95@gmail.com

**F.O.**

Nom et Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention dans le Val d'Oise	Adresse	Téléphone & E-mail
<b>MONTACER Mohamed</b>	Cariste	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	01 30 32 04 44 montacer.mohamed@laposte.net
<b>MONTFLORE Kevin</b>		F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	01 30 32 04 44 claudeness@hotmail.fr
<b>OUARGA M'Hamed</b>	Agent de maîtrise	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	01 30 32 04 44 mouarga.fo@gmail.com
<b>PASSE-COUTRIN Martial Yves</b>	Conducteur de car	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	06 60 78 96 02 m.passecouttrin97@gmail.com
<b>PINO David</b>	Consultant Informatique	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	07 82 95 39 11 dpino.fr@gmail.com
<b>TAIMOUR Mourad</b>	Conducteur de bus	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	01 30 32 04 44 taimour.fo.grisel@gmail.com
<b>TARGUI Imane</b>	Aide-Soignante	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	06 20 93 65 92 targui.imane@gmail.com
<b>TROGER Gaetan</b>	Responsable centre	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	01 30 32 04 44 gaetan.troger@atos.net
<b>YYIN Patrick</b>	Conducteur de bus	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	01 30 32 04 44 volkano95@hotmail.fr

## SUD SOLIDAIRES 95

10, Place de Verdun – B.P. 3037 - 95640 MARINES - téléphone : 01 30 31 94 29

**Les conseillers du salarié sont habilités à assister un salarié lors de son entretien préalable à son licenciement ou lors du ou des entretiens avec son employeur dans le cadre d'une rupture conventionnelle de son contrat de travail.**

**Ils ne peuvent intervenir que dans une entreprise dépourvue de tout représentant du personnel (Comité Social et Economique, Délégué syndical ...)**

**Un salarié employé par un particulier employeur ne peut pas bénéficier de l'assistance d'un conseiller du salarié.**

**Il s'agit d'une mission exercée à titre bénévole.**

Nom et Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention dans le Val d'Oise	Adresse	Téléphone & E-mail
BENYAHIA Hocine	Agent de Piste	SUD SOLIDAIRES 95	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	SUD POSTAUX 10, place de Verdun 95640 MARINES	Tel : 06.10 96 45 18 Cino7@hotmail.com
DEGOUSEE Laurent	Juriste	SUD SOLIDAIRES 95	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	SUD POSTAUX 10, place de Verdun 95640 MARINES	07 64 62 92 23 lemogevei@free.fr
DIA Baba	Agent support aux opérations	SUD SOLIDAIRES 95	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	SUD POSTAUX 10, place de Verdun 95640 MARINES	06 51 23 89 22 Diababa84@gmail.com
DHANARAJU Ilango Jean	Responsable Adjoint	SUD SOLIDAIRES 95	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	SUD POSTAUX 10, place de Verdun 95640 MARINES	06 58 07 50 81 idhana2006@gmail.com
DOJCINOV Marie Chantal	Spécialiste Sécurité	SUD SOLIDAIRES 95	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	SUD POSTAUX 10, place de Verdun 95640 MARINES	06 88 11 08 61 mariechantal.dojcinov@orang e.fr
HARDY Stéphane	Responsable Sureté	SUD SOLIDAIRES 95	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	SUD POSTAUX 10, place de Verdun 95640 MARINES	07 83 09 00 88 Stef.hardy1970@gmail.com



## SUD SOLIDAIRES 95

Nom et Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention dans le Val d'Oise	Adresse	Téléphone & E-mail
HASSOUNI Jamei	Agent support opération transport	SUD SOLIDAIRES 95	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	SUD POSTAUX 10, place de Verdun 95640 MARINES	06 60 24 10 04 jajam1@hotmailfr
JULES Jean-Louis	Déclarant en Douanes	SUD SOLIDAIRES 95	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	SUD POSTAUX 10, place de Verdun 95640 MARINES	06 60 24 10 01 jahnounou@hotmail.com
KIRECHE Moustafa	Agent support opération transport	SUD SOLIDAIRES 95	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	SUD POSTAUX 10, place de Verdun 95640 MARINES	06 79 06 35 71 kirechemoustafa@gmail.com
NYATEMU KASEKE Michel	Déclarant en Douane	SUD SOLIDAIRES 95	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	SUD POSTAUX 10, place de Verdun 95640 MARINES	06.49.65.37.45 michelkas@hotmail.fr
PRIOLON Philippe	Responsable sureté aérienne	SUD SOLIDAIRES 95	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	SUD POSTAUX 10, place de Verdun 95640 MARINES	01 49 19 90 00 ppriolon@gmail.com
PROSPERT Jérôme	Agent de Piste	SUD SOLIDAIRES 95	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	SUD POSTAUX 10, place de Verdun 95640 MARINES	06 03 32 98 67 prospert2@wanadoo.fr
SIPOS David	Agent de Piste	SUD SOLIDAIRES 95	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	SUD POSTAUX 10, place de Verdun 95640 MARINES	Tél : 06.70.25.83.24 Siposda95@gmail.com
SOMAYA Soubatra	Chargée de Clientèle	SUD SOLIDAIRES 95	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	SUD POSTAUX 10, place de Verdun 95640 MARINES	06 28 42 60 49 <a href="mailto:soubatrasomava@hotmail.com">soubatrasomava@hotmail.com</a>
VALSIN Dominique	Régulateur	SUD SOLIDAIRES 95	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	SUD POSTAUX 10, place de Verdun 95640 MARINES	06 34 59 47 74 Dvlayswanlili26@gmail.com
ZOULOUF Diao	Coursier	SUD SOLIDAIRES 95	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	SUD POSTAUX 10, place de Verdun 95640 MARINES	06.31.62.29.00 diaa0712@gmail.com

# UNSA

Immeuble Jacques Lemercier - - 5, av de la Palette 95000 Pontoise - téléphone : 06 83 85 17 93 - [ud-95@unsa.org](mailto:ud-95@unsa.org)

**Les conseillers du salarié sont habilités à assister un salarié lors de son entretien préalable à son licenciement ou lors du ou des entretiens avec son employeur dans le cadre d'une rupture conventionnelle de son contrat de travail.**  
**Ils ne peuvent intervenir que dans une entreprise dépourvue de tout représentant du personnel (Comité Social et Economique, Délégué syndical ...)**  
**Un salarié employé par un particulier employeur ne peut pas bénéficier de l'assistance d'un conseiller du salarié.**  
**Il s'agit d'une mission exercée à titre bénévole.**

Nom et Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention dans le Val d'Oise	Adresse	Téléphone & E-mail
BEN SLIMANI Mustapha	Chauffeur	UNSA	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	UD 95 UNSA 5, av de la Palette 95000 Pontoise	Tél : 06 86 36 86 36 ud-95@unsa.org
BOUACHAIB Kamal	Agent Support opération	UNSA	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	UD 95 UNSA 5, av de la Palette 95000 Pontoise	Tel : 01 48 62 97 20 ud-95@unsa.org
CHEMLA Franck	Manager RATP	UNSA	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	UD 95 UNSA 5, av de la Palette 95000 Pontoise	Tél : 06 83 85 17 93 ud-95@unsa.org
DAVID Christophe	Agent de coordination	UNSA	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	UD 95 UNSA 5, av de la Palette 95000 Pontoise	Tel : 01 48 62 97 20 ud-95@unsa.org
DIARRA Issaga	Agent de piste Transport	UNSA	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	UD 95 UNSA 5, av de la Palette 95000 Pontoise	Tel : 01 48 62 97 20 ud-95@unsa.org
DIAS Michel Henri	Agent d'encadrement	UNSA	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	UD 95 UNSA 5, av de la Palette 95000 Pontoise	Tel : 01 48 62 97 20 ud-95@unsa.org

## UNSA

Nom et Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention dans le Val d'Oise	Adresse	Téléphone & E-mail
<b>ELBERRAK Khalid</b>	Agent Transport Aérien	UNSA	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	UD 95 UNSA 5, av de la Palette 95000 Pontoise	Tel : 01 48 62 97 20 ud-95@unsa.org
<b>LAIB Samir</b>	Agent de Fret	UNSA	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	UD 95 UNSA 5, av de la Palette 95000 Pontoise	Tel : 01 48 62 97 20 ud-95@unsa.org
<b>LECHOPIER Sandrine</b>	Agent Logistique qualifié	UNSA	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	UD 95 UNSA 5, av de la Palette 95000 Pontoise	Tel : 01 48 62 97 20 ud-95@unsa.org
<b>MAGNIER Corinne</b>	Chef de file Catering Aérien	UNSA	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	UD 95 UNSA 5, av de la Palette 95000 Pontoise	Tel : 01 48 62 97 20 ud-95@unsa.org
<b>MANDIR Abdelaziz</b>	Supérieur adjoint	UNSA	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	UD 95 UNSA 5, av de la Palette 95000 Pontoise	Tél : 01 48 62 24 14 ud-95@unsa.org
<b>MESSAOUDI Abdellah</b>	Superviseur	UNSA	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	UD 95 UNSA 5, av de la Palette 95000 Pontoise	Tél : 06 80 41 75 57 ud-95@unsa.org
<b>SAADI Samir</b>	Agent de coordination	UNSA	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	UD 95 UNSA 5, av de la Palette 95000 Pontoise	Tel : 01 48 62 97 20 ud-95@unsa.org
<b>SALAH Dris</b>	Agent d'encadrement	UNSA	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	UD 95 UNSA 5, av de la Palette 95000 Pontoise	Tel : 01 48 62 97 20 ud-95@unsa.org
<b>STILI Mouloud</b>	Coordinateur PHMR	UNSA	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	UD 95 UNSA 5, av de la Palette 95000 Pontoise	Tel : 01 48 62 97 20 ud-95@unsa.org

# USAPIE

14 Avenue Gaston CHAUVIN - 93600 Aulnay-Sous-Bois - Téléphone : 06 66 51 10 70 - contact@usapie-snmic.org

<p>Les conseillers du salarié sont habilités à assister un salarié lors de son entretien préalable à son licenciement ou lors du ou des entretiens avec son employeur dans le cadre d'une rupture conventionnelle de son contrat du travail.</p> <p>Ils ne peuvent intervenir que dans une entreprise dépourvue de tout représentant du personnel (Comité Social et Economique, Délégué syndical ...)</p> <p>Un salarié employé par un particulier employeur ne peut pas bénéficier de l'assistance d'un conseiller du salarié.</p> <p>Il s'agit d'une mission exercée à titre bénévole.</p>						
Nom et Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention dans le Val d'Oise	Adresse	Téléphone & E-mail
BOUBELLOUT Morad	Directeur Exploitation Logistique	USAPIE	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	14 avenue Gaston Chauvin 93600 Aulnay sous Bois	Tel : 06 58 24 19 75 <a href="mailto:csusapie95@gmail.com">csusapie95@gmail.com</a>
ECANVIL Jacqueline	Informaticienne	USAPIE	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	14 avenue Gaston Chauvin 93600 Aulnay sous Bois	Tél : 06 86 13 08 34 <a href="mailto:csusapie95@gmail.com">csusapie95@gmail.com</a>
HENRARD Doina	Ingénieure	USAPIE	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	14 avenue Gaston Chauvin 93600 Aulnay sous Bois	Tel : 06 64 13 14 95 <a href="mailto:csusapie95@gmail.com">csusapie95@gmail.com</a>
MAROUK Hichem	Ingénieure	USAPIE	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	14 avenue Gaston Chauvin 93600 Aulnay sous Bois	Tel : 06 67 01 79 50 <a href="mailto:csusapie95@gmail.com">csusapie95@gmail.com</a>
MONDESIR Jean-Marc	Opérateur de sureté aéroportuaire	USAPIE	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	14 avenue Gaston Chauvin 93600 Aulnay sous Bois	06 05 80 65 80 22 <a href="mailto:csusapie95@gmail.com">csusapie95@gmail.com</a>

## INDEPENDANTS

**Les conseillers du salarié sont habilités à assister un salarié lors de son entretien préalable à son licenciement ou lors du ou des entretiens avec son employeur dans le cadre d'une rupture conventionnelle de son contrat du travail.**

**Ils ne peuvent intervenir que dans une entreprise dépourvue de tout représentant du personnel (Comité Social et Economique, Délégué syndical ...)**

**Un salarié employé par un particulier employeur ne peut pas bénéficier de l'assistance d'un conseiller du salarié.**

**Il s'agit d'une mission exercée à titre bénévole.**

Nom et Prénom	Profession	Indépendant	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention dans le Val d'Oise	Téléphone & E-mail
<b>BEN HAMOUDA Abdelkrim</b>	Ingénieur en informatique	Indépendant	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	<b>07 86 04 51 39</b>
<b>COLEU Christian</b>	Comptable	Indépendant	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	<b>06 84 27 08 63</b>
<b>DELABARRE Carole</b>	Assistance UD 95	Indépendante	Tous les secteurs	Cergy et les alentours	<b>06 88 43 26 39</b>
<b>DE SOUSA José</b>	Agent de maîtrise	Indépendant	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	06 81 61 82 82 conseillerdusalairier@gmail.com
<b>DONERTAS Erdal</b>	Superviseur piste	Indépendant	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	<b>06.33-41-29-56</b> edonertas@msn.com
<b>FERTIKH Abdelrahman</b>	Responsable de magasin	Indépendant	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	06 61 02 89 45
<b>GOSSET François</b>	Consultant secteur numérique	Indépendant	Tous les secteurs	Tout le Val d'Oise	<b>06 99 58 93 36</b> francois.gosset@laposte.net

## INDEPENDANTS

Nom et Prénom	Profession	Indépendant	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention dans le Val d'Oise	Téléphone & E-mail
<b>HARIDA Siham</b>	Reporting social	Indépendante	Tous les secteurs	St Gratien – Enghien-Franconville – Herblay – Montigny les Cormeilles	06 18 82 04 64 siham.harida@hotmail.fr
<b>HERMET Antoine</b>	Vendeur Ameublement	Indépendant	Tous les secteurs	Val d'Oise	06 20 33 81 87
<b>HOORELBECKE Patrick</b>	Ingénieur de réseau	Indépendant	Tous les secteurs	Val d'Oise	06 14 79 04 75
<b>KETIR Samir</b>	Employé Logistique	Indépendant	Tous les secteurs	Val d'Oise	07 69 30 53 67
<b>LACNY-ELIAS Paula</b>	Juriste d'entreprise	Indépendant	Tous les secteurs	Val d'Oise	Paulalacny0105@gmail.com
<b>LAROUJ Jamila</b>	Demandeur d'emploi	Indépendant	Tous les secteurs	Val d'Oise	06 58 59 11 69
<b>MEJEAN Jean-Paul</b>	Chargé de Mission	Indépendant	Tous les secteurs	Val d'Oise	06 48 48 49 47
<b>MEGGOUANE Ilhame</b>	Responsable RH	Indépendant	Tous les secteurs	Val d'Oise	06 67 57 53 00 imm@jtim.fr
<b>MERLIN Elodie</b>	Demandeur d'Emploi	Indépendant	Tous les secteurs	Val d'Oise	Emerfin.conseiller@gmail.com
<b>OTTAVI Jean Pierre</b>	Retraité	Indépendant	Tous les secteurs	Tout Val d'Oise	06 87 17 60 14 jpottavi@free.fr
<b>PAUC Philippe</b>	Technicien aérostructure	Indépendant	Tous les secteurs	Val d'Oise	06 74 92 71 12
<b>RAYNAUD Alexandra</b>	Chargés d'études	Indépendant	Tous les secteurs	Val d'Oise	06 48 91 79 33
<b>VALENCIN Gabriel</b>	Chef d'équipe en sécurité	Indépendant	Tous les secteurs	Tout Val d'Oise	06 38 13 78 54

**Arrêté conjoint N° 2022-174**  
**portant modification des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CoDAMUPS-TS)**

**le préfet du département du Val-d'Oise**  
**la directrice générale de l'agence régionale de santé d'Île-de-France**

- Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles R6313-1 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du Président de la République du 9 mars 2022 nommant Monsieur Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise
- Vu** le décret du Président de la République du 16 septembre 2022 nommant Madame Laetitia CESARI-GIORDANI en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, sous-préfète de PONTOISE ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 22-135 du 19 septembre 2022 donnant délégation de signature à Madame Laetitia CESARI-GIORDANI, secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, sous-préfète de PONTOISE ;
- Vu** l'arrêté n° DS 2022-031 du 4 mai 2022 portant délégation de signature à Madame Laureen WELSCHBILLIG, directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise ;
- Vu** l'arrêté conjoint n° 2020-727 du 16 octobre 2020, modifié, portant désignation des membres du CoDAMUPS-TS ;
- Vu** l'arrêté conjoint n° 2022-138 du 10 août 2022 portant désignation des membres du CoDAMUPS-TS ;

## ARRÊTENT

**Article 1 :** L'arrêté conjoint n° 2022-138 du 10 août 2022 portant désignation des membres du CoDAMUPS-TS est modifié ainsi qu'il suit :

I- l'article 1 :

Le comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du Val-d'Oise, coprésidé par le préfet de ce département ou son représentant et la directrice générale de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ou son représentant, est composé comme suit :

### **1) Représentants des collectivités territoriales ou leurs représentants :**

- a) Madame Anne FROMENTEIL, conseillère départementale du Val-d'Oise ;
- b) Madame Christiane AKNOUCHE, maire de Baillet en France et Monsieur Marc GIROUD, maire de Vallangoujard, désignés par l'union des maires du Val- d'Oise ;

### **2) Partenaires de l'aide médicale urgente ou leurs représentants :**

- a) Docteur Agnès RICARD-HIBON, responsable du service d'aide médicale d'urgence du Val-d'Oise et Docteur Philippe LAKHNATI, responsable de la structure mobile d'urgence du centre hospitalier de Gonesse ;
- b) Monsieur Bertrand MARTIN, Directeur du centre hospitalier d'Argenteuil ;
- c) le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours ;
- d) le directeur départemental du service d'incendie et de secours ;
- e) le médecin chef départemental du service d'incendie et de secours ;
- f) Lieutenant-colonel Xavier RIGAUD, chargé des opérations du service d'incendie et de secours.

### **3) Membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent ou leurs suppléants :**

- a) Docteur Sandrine DURANTON, titulaire, ou sa suppléante Docteur Martine FRANCISCO, représentant le conseil départemental de l'ordre des médecins ;
- b) Docteur Thierry GANDON, Docteur Philippe PIZZUTI, Docteur Delphine TORTIGET, Docteur Bijane OROUDJI, titulaires, représentant l'union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins ;



- c) Monsieur Gaël BARBIER, titulaire, ou son suppléant Monsieur Ludovic BELAISE, représentant le conseil de la délégation territoriale du Val d'Oise de la Croix Rouge française ;
- d) Docteur François DUPAS, titulaire, ou son suppléant, le Docteur Catherine LEGALL, représentant le Samu-Urgences de France, et Docteur Dominique GLADIN, représentant l'association des médecins urgentistes de France (AMUF) ;
- e) Docteur Philippe JOSSE, titulaire, ou son suppléant Docteur Thierry MEDIONI, représentant le syndicat national des urgentistes de l'hospitalisation privée (SNUHP) ;
- f) Docteur Minh DUONG, titulaire, ou son suppléant Docteur Jérôme MONNOT, représentant l'association des médecins libéraux pour la permanence des soins (AMPS), et Docteur Olivier LESCLOUPE, titulaire, ou son suppléant Docteur Lamine N'DIAYE, représentant SOS médecins du Val-d'Oise ;
- g) Monsieur Alexandre AUBERT, représentant la fédération hospitalière de France – Ile-de-France (FHF) ;
- h) Madame Ségolène BENHAMOU, titulaire, ou son suppléant Monsieur Philippe CRESSON, représentant la fédération de l'hospitalisation privée (FHP), et un représentant de la fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés (FEHAP), non désigné ;
- i) Madame Carole ALLAIN, Monsieur Stéphane BAUDE, titulaires, ou leurs suppléants Monsieur Jonathan ALLAIN, Monsieur José MOREIRA, représentant la fédération nationale des artisans ambulanciers (FNAA) ;  
Monsieur Robert BIANAY, titulaire, ou son suppléant Monsieur Cédric GEORGELIN, représentant la fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP) ;  
Monsieur Philippe RAYER, titulaire, représentant la chambre nationale des services d'ambulances (CNSA) ;
- j) Monsieur Patrice HUET, titulaire, représentant l'association départementale de transports sanitaires d'urgence (ATS-U-TSP) ;
- k) Madame CROISY, titulaire, ou son suppléant Monsieur VACHER, représentant le conseil régional de l'ordre des pharmaciens ;
- l) Madame Edith LASSY, titulaire, ou son suppléant Monsieur Yves BENSARD, représentant l'union régionale des professionnels de santé (URPS) des pharmaciens d'officine ;
- m) Monsieur Emmanuel SIOU, titulaire, ou son suppléant Monsieur Hervé GUILLON, représentant la fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) ;

n) Docteur Lycette CHELLE, titulaire, ou son suppléant Docteur Antoine VAN DAELE, représentant le conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes ;

o) Docteur Georges NOACHOVITCH, titulaire, représentant l'union régionale des professionnels de santé (URPS) des chirurgiens-dentistes.

**4) Représentant des associations d'usagers :**

Madame Dominique CARAGE, titulaire, représentant l'UNAFAM.

**Article 2 :** les membres du CoDAMUPS-TS désignés par le présent arrêté et les membres des deux sous-comités sont nommés pour la durée restant à courir à compter de la publication de l'arrêté conjoint n° 2020-727 du 16 octobre 2020, portant désignation des membres du CoDAMUPS-TS.

**Article 3:** Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et la directrice de la délégation départementale de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Ile-de-France et de la préfecture du Val-d'Oise.

**Article 4:** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise sis 2-4 boulevard de l'Hautil 95027 Cergy CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cergy, le 20 octobre 2022

Le Préfet du Val-d'Oise,

8/0  
Le Préfet délégué, pour l'égalité des territoires



Philippe COURT

PO La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice de la délégation départementale  
du Val d'Oise



Laureen WELSCHBILLIG

**Objet : délégation de signature**

Le Directeur,

Vu les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 du code de la santé publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret 2009-1765 du 20 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 13 février 2018 du centre national de gestion nommant M. Bertrand MARTIN directeur des Centres hospitalier d'Argenteuil et de Taverny à compter du 1er juin 2018, prolongé par l'arrêté du 14 janvier 2022,

Vu le contrat du 15/06/2022 portant nomination de Madame Tenemba DIAKITE en qualité de responsable du bureau des affaires médicales du Centre hospitalier d'Argenteuil,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à **Madame Tenemba DIAKITE**, Responsable du bureau des affaires médicales, pour signer les documents administratifs ci-dessous :

- Attestation de fonction des praticiens exerçant au sein de l'établissement

**Article 2 :**

La présente délégation prend effet à compter du 24 octobre 2022.

Fait à Argenteuil, le 24 octobre 2022

Le Directeur

Bertrand MARTIN



La Responsable du bureau des affaires médicales

Tenemba DIAKITE

